

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-

Siège social :56 Avenue Mohamed V 1001 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2005 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 Août 2006. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil -GAC

### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005 (EXPRIME EN DINARS) ACTIFS

ACTIFS	NOTES	2005	2004
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	3.1	2 936	2 650
Créances des établissements bancaires et financiers	3.2	9 164	17 074
Créances sur la clientèle	3.3	309 788	271 596
Porte feuille –titres d'investissement	3.4	812	681
Valeurs immobilisées	3.5	986	1 106
Autres actifs	3.6	30 250	21 278
		<b>353 936</b>	<b>314 385</b>

### PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

#### PASSIFS

PASSIFS	NOTES	2005	2004
Banque centrale et CCP	4.1	3 231	4 258
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	3 352	92
Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	7 172	6 293
<i>Emprunts et ressources spéciales</i>	4.4	285 134	251 451
<i>Autres passifs</i>	4.5	12 023	9 587
<b>Total Passifs</b>		<b>310 912</b>	<b>271 681</b>

#### CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	NOTES	2005	2004
Capital		40 000	40 000
Réserves		1 385	855
<i>Résultats reportés</i>		1 319	1 549
<i>Résultat de l'exercice</i>		320	300
<b>Total Capitaux propres</b>	4.6	<b>43 024</b>	<b>42 704</b>
<b>Total Passifs et Capitaux Propres</b>		<b>353 936</b>	<b>314 385</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AU 31 DECEMBRE 2005  
(EXPRIME EN DINARS)**

LIBELLE	Note	2005	2004
<b>Passifs Eventuels</b>			
Cautions, avals et autres garanties données Actifs donnés en garanties	6-1	71	127
<b>Total Passifs éventuels</b>		<b>71</b>	<b>127</b>
<b>Engagements donnés</b>			
Engagements de financement donnés	6-2	25 983	27 072
Engagements sur titres (Participations non libérées)	6-3	1 511	1 609
<b>Total Engagements donnés</b>		<b>27 494</b>	<b>28 681</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Engagements de financement reçus		-	-
Garanties reçues	6-4	234 875	159 249
<b>Total Engagements reçus</b>		<b>234 875</b>	<b>159 249</b>

**ETAT DE RESULTAT  
PERIODE ALLANT DU 01/01/2005 AU 31/12/2005  
(EXPRIME EN DINARS)**

LIBELLE	Note	2005	2004
<b>I Produits d'exploitation Bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	5.1	5 835	5 788
Commissions	5.2	821	788
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	5.3	168	165
<b>Total Produits d'exploitation bancaire</b>		<b>6 824</b>	<b>6 741</b>
<b>II Charges d'exploitation Bancaire</b>			
Intérêts et charges assimilées	5.4	<2 774>	<2007>
Commissions encourues			
Pertes sur portefeuille-titres commercial et op .finan	5.5	<165>	
<b>Total charges d'exploitation Bancaire</b>		<b>&lt;2 939&gt;</b>	<b>&lt;2 007&gt;</b>
<b>Produits net Bancaires = (I-II)</b>		<b>3 885</b>	<b>4 734</b>
Dot. aux prov. Et résultat des corrections des valeurs/créances, HB et passifs	5.6	<1 794>	<2 509>

Autres produits d'exploitation	5.7	6 189	5 704
Frais du personnel	5.8	<4 497>	<3 566>
Charges générales d'exploitation	5.9	<2 587>	<3 075>
Dot aux amortis et aux Prov. sur immobilisations		<271>	<271>
<b>Total charges de Gestion</b>		<b>&lt;2 960&gt;</b>	<b>&lt;3 717&gt;</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>925</b>	<b>1 017</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		<276>	<91>
Impôts sur les bénéfices		<435>	<626>
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>214</b>	<b>300</b>
Solde en gain/pertes provenant des éléments extraordinaires		106	
<b>Résultat Net de la période</b>		<b>320</b>	<b>300</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2005**  
**(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)**

LIBELLE	2005	2004
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	6 790	8 677
Charges d'exploitation bancaire décaissées	<652>	<1 937>
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	<41 518>	<35 462>
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	879	611
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	<4 253>	<2 398>
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<1 628>	-
Impôt sur les bénéfices	<563>	<257>
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>&lt;40 945&gt;</b>	<b>&lt;30 766&gt;</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	<98>	<452>
Acquisitions / cessions sur immobilisations	<151>	<329>
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>&lt;249&gt;</b>	<b>&lt;781&gt;</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement d'emprunts	<5 000>	<5 000>
Augmentation / diminution ressources spéciales	36 396	37 441
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>31 396</b>	<b>32 441</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	<9 798>	894
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	15 315	14 421

<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>5 517</b>	<b>15 315</b>
--	--------------	---------------

## II- NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

### 1-PRESENTATION DE LA BANQUE

Suite à une décision présidentielle historique la Banque Tunisienne de Solidarité a été créée le 21 mai 1997.

La création de la Banque Tunisienne de Solidarité s'insère dans le cadre d'une stratégie de développement global entamée par la Tunisie depuis l'aube du changement du 7 novembre 1987.

La Banque Tunisienne de Solidarité, par le biais de l'octroi des crédits sans garantie, a pour objet de :

- Ancrer la culture de l'auto développement et de la prise de l'initiative ;
- Créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- Intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- Consolider l'effort des associations pour le développement.

### 2-NOTE AUX ETATS FINANCIERS (les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

#### 2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

#### 2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

#### 2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

##### 2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'enregistrement du contrat et sont apurés au fur et à mesure des déblocages des crédits.

##### 2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

#### A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 4/5/2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30/07/1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

#### B. Détermination des provisions

##### B-1 MICRO—PROJET

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23. Toutefois, et afin de tenir compte des spécificités de l'activité de la BTS (crédits accordés sans garanties, clientèle de faible et moyen revenu), une provision supplémentaire de 1% a été constatée sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces taux se présentent comme suit :

- au moins égales à 1% pour les actifs de la classe 0 et 1,
- au moins égales à 20% pour les actifs de la classe 2,
- au moins égales à 50% pour les actifs de la classe 3
- et égales à 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application de ces taux est accompagné d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS.

##### B-2 PC FAMILIAL

Les provisions sur les crédits PC familial sont calculées sur la base du montant des crédits impayés au 31/12/2005 multipliés par un taux de 10%.

### **2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements**

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts sur les crédits impayés pendant une période inférieure à 90 jours sont constatés parmi les produits de l'exercice.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation de l'enregistrement du contrat de crédit sur la base de gestion des crédits.

### **2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres**

Le portefeuille titre de la banque est composé uniquement des titres de participations.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seul les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

### **2.2.4 Valeurs Immobilisées**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants:

*logiciel	33%
*matériel de transport	20%
*MMB	10%
*Agencements et aménagements	10%

Le matériel informatique est amorti selon la méthode dégressive au taux de 37,5%.

### **2.2.5 Ressources spéciales**

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et le fond provenant de la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS 21-21 Microprojets et les autres ressources (Fonds Tuniso- Belge).

#### **C1- Ressources spéciales accordées :**

- FOSDAP
- FONAPRAM
- 21-21

#### **C2- Ressources extérieures**

- FADES
- BID

#### **C3- Autres ressources**

- Fonds Tuniso- Belge

### **2.2.6 Engagements de financement donnés**

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

### **2.2.7 Engagements de financement reçus**

Ce poste comprend les garanties reçues du fond national des garanties au titre des crédits micro-projets et PC familiales ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

## **3. BILAN ACTIF**

### **3.1 CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP, ET TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à 2 936 KDT contre 2 650 KDT au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2005	2004
Caisse principale Agence et Caisse auxiliaire		101	38
BCT BID		2 732	2564
CCP 3583-31		103	48
<b>TOTAL</b>		<b>2 936</b>	<b>2 650</b>

### **3-2. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **9 164 KDT** contre **17 074 KDT** au 31 décembre 2004, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2005	2004
Compte FADES STB	(1)	861	312
Placements sur le marché inter- bancaire	(2)	8300	16400
Compte NOSTRI BNA		-	303
Intérêts sur placement à recevoir		3	*59
<b>TOTAL</b>		<b>9 164</b>	<b>17 074</b>

\* La banque a procédé au 31/12/2005 à la présentation des intérêts sur les placements auprès du marché inter-bancaire au niveau de la rubrique AC2. Suite à ce reclassement il a été procédé au retraitement des états financiers comparatifs.

- (1) Ce compte enregistre les encaissements nets des décaissements des fonds accordés dans le cadre de la convention signée entre la BTS et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social.
- (2) Les placements de la BTS au 31 décembre 2005 se détaillent comme suit :

Banque	Montant	Taux	Durée	Date valeur
BIAT	8 300	5.0300%	03j	02/01/2006

### 3-3.CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **309 788 KDT** contre un solde de **271 596 KDT** au 31 décembre 2004, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2005	2004
Crédits MT non échus	(1)	104 036	110 471
Crédits BTS MT impayés	(2)	81 462	62 847
Crédit CT		1 375	*911
Compte dépôt commercial		65	-
Dotation FONAPRAM accordée		62 215	55 191
Dotation FONAPRAM impayée		5 725	3 061
Intérêts impayés	(3)	14 263	11 520
Intérêts à recevoir	(4)	186	280
Lignes de crédits servies aux ONG	(5)	69 550	51 214
Provisions sur crédits	(6)	<13 264>	<11 500>
Agios réservés	(7)	<15 825>	<12 399>
<b>TOTAL NET</b>		<b>309 788</b>	<b>271 596</b>

\* La banque a procédé au 31/12/2005 à la présentation du compte d'attente bons de cession et du compte d'attente montant à récupérer auprès des clients au niveau de la rubrique AC3. Suite à ce reclassement il a été procédé au retraitement des états financiers comparatifs.

#### 1) Crédits à Moyen Terme non échus :

Ce compte enregistre un montant de **104 036 KDT** au 31 décembre 2005 contre un montant de **110 471 KDT** au 31 décembre 2004 soit une variation négative de **6 435 KDT**.

Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2005	2004	Variation
Crédits sur ressources ordinaires	54 750	62 506	<7 756>
Crédits P.C.F	9 328	8 168	1 160
Crédits sur la ligne 21-21	39 958	39 797	161
<b>TOTAL</b>	<b>104 036</b>	<b>110 471</b>	<b>6 435</b>

#### 2) Crédits M.T impayés :

Le total des impayés au 31 décembre 2005, sans tenir compte des intérêts, a atteint **81 462 KDT**.  
Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2005	2004	Variation
Crédits sur Res. Ord. Impayés	57 226	47 962	9 264
Crédits P.C.F impayés	8 420	4 542	3 878
Crédits sur la ligne 21-21 impayés	15 816	10 343	5 473
<b>TOTAL</b>	<b>81 462</b>	<b>62 847</b>	<b>18 615</b>

**3) Intérêts impayés :**

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés. Il se détaille comme suit :

Désignation	2005	2004	Variation
Intérêts impayés sur ressources ordinaires	10 024	8 518	1 506
Intérêts impayés P.C.F	735	401	334
Intérêts impayés 21-21	3 504	2 601	903
<b>TOTAL</b>	<b>14 263</b>	<b>11 520</b>	<b>2 743</b>

**4) Intérêts à recevoir**

Ce compte enregistre les intérêts courus et non encore échus au 31/12/05. Il se détaille comme suit:

Désignation	2005	2004	Variation
Intérêts à recevoir sur crédit M.T	120	176	(56)
Intérêts à recevoir sur crédit 21-21	65	104	(39)
Intérêts à recevoir sur crédit Personnel	1	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>186</b>	<b>280</b>	<b>(94)</b>

**5) Ligne de crédits servis aux associations**

Ce compte enregistre les montants servis aux associations nets des recouvrements encaissés pour les distribuer sous formes de micro crédits dans le cadre de la convention signée entre la B.T.S et l'Etat Tunisien le 20 septembre 1999.

Ce compte accuse au 31/12/2005 un solde de **69 550 KDT** contre **51 214 KDT** au 31/12/2004, soit une variation positive de **18 336 KDT**.

**6) Provisions sur crédits**

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés.

Il se détaille comme suit :

Désignation	2005	2004	Variation
Provisions crédit M.T	8 951	8 213	738
Provisions crédit 21-21	3 346	2 709	637
Provisions crédit CT	124	124	0
Provisions crédit PCF	843	454	389
<b>TOTAL</b>	<b>13 264</b>	<b>11 500</b>	<b>1 764</b>

**7) Agios réservés :**

Désignation	2005	2004	Variation
Agios réservés sur CMT	10 029	8 430	1 599
Agios réservés sur 21/21	4 044	2 561	1 483
Agios réservés sur PCF	1 752	1 408	344
<b>TOTAL</b>	<b>15 825</b>	<b>12 399</b>	<b>3 426</b>

**3.4. PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT :**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **812 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	Montant brut	Provision	Solde au 31/12/2005
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	20	1	19
SOCIETE SIDCO	91	5	86
SOCIETE SODIS SICAR	196	-	196
SOCIETE FRDCM	175	11	164
SOCIETE SODINO	347	-	347
<b>TOTAL</b>	<b>829</b>	<b>17</b>	<b>812</b>

**3-5. VALEURS IMMOBILISEES**

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 décembre 2005 à **986 KDT** contre **1 106 KDT** au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit :

Désignation	2005	2004
Logiciel Informatique	93	72
Matériel Informatique	478	428
Matériel de Transport	1 095	1 096
Mobilier et Matériel de Bureau	473	425
Agencements, Aménagements et Installations	1 318	1 285
<b>Total immobilisations Brutes</b>	<b>3 457</b>	<b>3 306</b>
Amortissements	< 2 471 >	< 2 200 >
<b>Total immobilisations nettes</b>	<b>986</b>	<b>1 106</b>

Désignation	Valeur Brute 31/12/2004	Acquisition Exercice 2005	Valeur Brute 31/12/2005	Taux %	Amort cumulé au 1/1/2005	Dotations Exercice 2005	Amort cumulé 31/12/2005	VCN au 31/12/2005
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Logiciel	72 146	20 359	92 505	33%	57 849	12 069	69 919	22 586
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>72 146</b>	<b>20 359</b>	<b>92 505</b>		<b>57 849</b>	<b>12 069</b>	<b>69 919</b>	<b>22 586</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>								
Matériel informatique	428 374	49 685	478 059	37,5%	340 809	49 115	389 924	88 135
Matériel de transport	1 095 517	0	1 095 517	20%	977 792	32 534	1 010 326	85 191
Matériel Mobilier de bureau	424 942	48 183	473 125	10%	208 179	43 527	251 706	221 419
Agencement Aménagement et Instal	1 285 595	32 473	1 318 068	10%	615 761	133 434	749 195	568 873
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>3 234 428</b>	<b>130 341</b>	<b>3 364 769</b>		<b>2 142 541</b>	<b>258 610</b>	<b>2 401 151</b>	<b>963 618</b>
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>3 306 574</b>	<b>150 700</b>	<b>3 457 274</b>		<b>2 200 390</b>	<b>270 679</b>	<b>2 471 070</b>	<b>986 204</b>

### 3-6. AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **30 250 KDT** contre **21 278 KDT** au 31 décembre 2004, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2005	2004
Compte inter sièges		3 599	3 126
Etat, impôts et taxes		574	-
Personnel, comptes rattachés		411	-
Primes d'investissement de l'Etat	(1)	12 386	10 605
FNG payé		-	34
Etat, subvention d'équilibre à recevoir	(2)	12 069	5 882
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		738	610
Comptes des stocks		12	15
Comptes de régularisation		461	*1 006
<b>TOTAL</b>		<b>30 250</b>	<b>21 278</b>

\* La banque a procédé au 31/12/2005 à la présentation du compte d'attente bons de cession et du compte d'attente montant à récupérer auprès des clients au niveau de la rubrique AC3, ainsi que le solde du compte intérêts sur placement à recevoir au niveau de la rubrique AC2.

Suite à ce reclassement il a été procédé au retraitement des états financiers comparatifs.

(1) Le solde de ce compte correspond aux montants des primes d'investissement à recevoir sur les crédits enregistrés à la date du 31 décembre 2005. La BTS a retenu la date d'enregistrement des contrats comme fait générateur de la comptabilisation de la prime et ce en l'absence des informations concernant les dates effectives d'entrée en production des projets financés.

(2) Le solde de ce compte correspond au montant des subventions d'équilibre à recevoir de l'Etat au titre du différentiel entre le taux d'intérêt sur les crédits accordés par la banque et les coûts supportés annuellement.

## 4. BILAN PASSIF

### 4-1. BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **3 231 KDT** contre un solde de **4 258 KDT** au 31 décembre 2004, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2005	2004
BCT, comptes ordinaires		207	284
Compte CCP	(a)	3 024	3 974
<b>TOTAL</b>		<b>3 231</b>	<b>4 258</b>

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Compte CCP 3024-84	2 505
Compte CCP 3127-81	519
<b>TOTAL</b>	<b>3 024</b>



**4-2. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **3 352 KDT** contre un solde de **92 KDT** au 31 décembre 2004, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2005	2004
STB Compte Exploitation		12	12
Compte STB PC Familial		3 257	80
Compte BNA (4688 & 4740)		83	-
<b>TOTAL</b>		<b>3 352</b>	<b>92</b>

**4-3. DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **7 172 KDT** contre un solde de **6 293 KDT** au 31 décembre 2004, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2005	2004
Comptes de dépôt	(1)	1 544	894
Comptes spéciaux d'épargne		39	34
Bons à échéance et valeurs assimilées	(2)	5 560	5 318
Autres comptes de dépôts		24	12
Clients agence impayés		5	35
<b>TOTAL</b>		<b>7 172</b>	<b>6 293</b>

(1) Le solde de compte se détaille comme suit :

Désignation	2005	2004
Comptes de dépôts	1 534	484
Comptes Dépôts commercial	-	345
Comptes de dépôts du personnel	10	65
<b>TOTAL</b>	<b>1 544</b>	<b>894</b>

(2) Ce sont des montants placés par les clients chez l'agence.

**4-4. EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **285 134 KDT** contre un solde de **251 451 KDT** au 31 décembre 2004, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2005	2004
FONAPRAM		65 276	63 186
Dotation de L'Etat et Fonds National, Fin micro crédits		72 560	57 020
Sommes versées par l'Etat 26-26		20 000	20 000
Fonds National de L'emploi 21-21		70 100	63 100
Emprunt CNSS		-	5 000
Intérêts courus et non échus sur emprunt CNSS		-	86
Ressources PRD		1 100	1 100
Emprunts Trésor Tunisien		10 000	10 000
Fonds Tuniso- Belge		1 546	1 550
Emprunt FADES		41 288	27 855
Dettes rattachées Emprunt FADES		328	-
Micro crédit OMS		18	18
Micro crédit PDHL		145	-
Ressources BID		2 773	*2 536
<b>TOTAL</b>		<b>285 134</b>	<b>251 451</b>

\* La banque a procédé au 31/12/2005 à la présentation des intérêts sur les emprunts & ressources spéciales au niveau de la rubrique PA4. Suite à ce reclassement il a été procédé au retraitement des états financiers comparatifs.

#### 4-5. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **12 023 KDT** contre un solde de **9 587 KDT** au 31 décembre 2004, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2005	2004
Provisions pour passifs et charges	(1)	565	361
Comptes d'attente et de régularisation	(2)	5 784	5 446
Créditeurs Divers	(3)	5 674	3 780
<b>TOTAL</b>		<b>12 023</b>	<b>9 587</b>

(1) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	2005	2004
Provisions pour risque fiscal		476	229
Provisions pour risque social		44	87
Provision sur prêt au personnel		28	28
Provision sur créance ministère de développement		17	17
<b>TOTAL</b>		<b>565</b>	<b>361</b>

(2) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	2005	2004
Comptes d'affectation recouvrement		3 199	2 781
Comptes d'attente auto financement		807	734
Comptes d'attente subvention	(a)	1 515	1 581
Comptes d'attente BCT		95	90
Autres comptes d'attente et de régularisation		168	*260
<b>TOTAL</b>		<b>5 784</b>	<b>5 446</b>

(a) Le solde de ce compte correspond à des subventions encaissées du FOSDAP et non encore affectées sur les crédits.

\* La banque a procédé au 31/12/2005 à la présentation des intérêts sur les emprunts & ressources spéciales au niveau de la rubrique PA4. Suite à ce reclassement il a été procédé au retraitement des états financiers comparatifs.

(3) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	2005	2004
Inter siège Micro crédit	1 124	-
FNG à payer	1 148	914
Assurances à payer	1 003	1 034
Paiements sur crédits non utilisés	50	50
Etat, impôts et taxes	629	711
Personnel, charges sociales	1 702	1 047
PTT à payer sur crédits BTS	7	2
Fournisseurs	11	17
Autres passifs	-	5
<b>TOTAL</b>	<b>5 674</b>	<b>3 780</b>

#### 4-6. CAPITAUX PROPRES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **43 024 KDT** contre **42 704 KDT** au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit :

Désignation	2005	2004
Capital	40 000	40 000
Réserves	1 385	855
Résultats reportés	1 319	1 549
Résultat de l'exercice	320	300
<b>TOTAL</b>	<b>43 024</b>	<b>42 704</b>

**5. ETAT DE RESULTAT****5-1. INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **5 835 KDT** contre **5 788 KDT** au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	2005	2004
Produits des placements	(1)	1 000	1 162
Intérêts sur crédits	(2)	4 835	4 626
<b>TOTAL</b>		<b>5 835</b>	<b>5 788</b>

(1) : ce compte se détaille comme suit

Désignation	2005	2004
Intérêt placement STB	1	6
Intérêt placement BTKD	297	431
Intérêt placement BIAT	493	561
Intérêt placement BNA	-	1
Intérêt placement BCT	4	37
Autres Intérêts sur placement	205	*126
<b>TOTAL</b>	<b>1 000</b>	<b>1 162</b>

\* La banque a procédé au 31/12/2005 à la présentation des intérêts perçus sur agence au niveau de la rubrique PA4. Suite à ce reclassement il a été procédé au retraitement des états financiers comparatifs.

(2) : ce compte se détaille comme suit

Désignation	2005	2004
Intérêt sur crédit MT	3 100	3 175
Intérêt sur crédit 21/21	1 599	1 331
Intérêt sur crédit PCF	136	120
<b>Total</b>	<b>4 835</b>	<b>4 626</b>

**5-2. COMMISSIONS**

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2005	2004
Commissions d'études	267	338
Commissions de gestion FONAPRA	128	136
Commissions de gestion lignes micro crédits	413	303
Commissions perçues sur agence et autres	13	11
<b>TOTAL</b>	<b>821</b>	<b>788</b>

**5-3. GAINS SUR LE PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES**

Le solde de cette rubrique s'élève à **168 KDT** et présente le gain de change sur la conversion du solde en devise au cours de change de clôture de l'exercice.

**5-4. INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES**

Désignation	2005	2004
Intérêt sur emprunt CNSS	258	621
Intérêt sur emprunt FADES	1 559	1 145
Intérêt sur emprunt BID	72	137
Intérêt sur emprunt Clients agence	861	-
Autres intérêts	24	104
<b>TOTAL</b>	<b>2 774</b>	<b>2 007</b>

**5-5. PERTES SUR LE PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES**

Le solde de cette rubrique s'élève à **165 KDT** et présente la reprise de la perte de change constatée sur l'emprunt BID au titre de l'exercice 2004 suivant convention établie avec l'Etat Tunisien.

**5-6. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS :**

Désignation	2005	2004
Dotation aux provisions CMT	535	1 203
Dotation aux provisions 21-21	637	953
Dotation aux provisions PCF	387	219
Dotation aux provisions clients agence	-	84
Dotation aux provisions titres de participation	-	50
Dotation aux provisions pour risque	32	-
Dotation aux provisions/bons cession projets	203	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 794</b>	<b>*2 509</b>

\* La banque a procédé au 31/12/2005 à la présentation de la provision pour congés payés au niveau de la rubrique CH6 et P8/C9. Suite à ce reclassement il a été procédé au retraitement des états financiers comparatifs.

**5-7 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:**

Désignation	2005	2004
Subvention d'équilibre	6 090	5 704
Autres produits d'exploitation	3	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 093</b>	<b>5 704</b>

**5-8 FRAIS DE PERSONNEL :**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **4 497 KDT** contre un solde de **3 566 KDT** au 31 décembre 2004 et se détaille ainsi:

Désignation	2005	2004
Salaires et appointements	2 116	2 435
Primes	1 263	267
Charges Sociales	544	278
Assurances Groupe	171	101
Tickets restaurant	122	121
Dotation aux provisions Congés payés et prêts	267	*350
Autres frais	14	14
<b>TOTAL</b>	<b>4 497</b>	<b>3 566</b>

\* La banque a procédé au 31/12/2005 à la présentation de la provision pour congés payés au niveau de la rubrique CH6. Suite à ce reclassement il a été procédé au retraitement des états financiers comparatifs.

**5-9 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **2 587KDT** contre un solde de **3 075 KDT** au 31 décembre 2004 et se détaille ainsi :

Désignation	2005	2004
Entretien et réparation	184	208
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	867	1298
Honoraires	124	121
Publicité et relation publiques	383	278
Loyers	345	346
Fournitures	123	132
Fournitures non stockées	257	278
Nettoyages et gardiennages	132	122
Impôts et taxes	87	72
Voyages et déplacements	20	94
Autres	65	126
<b>TOTAL</b>	<b>2 587</b>	<b>3 075</b>

**6. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**6-1. CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES:**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **71 KDT** contre **127 KDT** au 31 décembre 2004 et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

**6-2. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES:**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **25 983KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	2005	2004
Engagement BTS CMT	17 020	17 198
Engagement BTS dotation	4 143	4 576
Engagement BTS 21-21	4 820	5 041
<b>TOTAL</b>	<b>25 983</b>	<b>27 072</b>

**6-3. ENGAGEMENTS SUR TITRES:**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **1 511 KDT** et représente les montants des participations non encore libérées .ce solde se détaille comme suit :

Désignation	2005	2004
Participation non libérée sur les titres SODINO	1 042	1 042
Participation non libérée sur les titres SODIS	196	294
Participation non libérée sur les titres SIDCO	273	273
<b>TOTAL</b>	<b>1 511</b>	<b>1 609</b>

**6-4. GARANTIES REÇUES:**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à **234 875 KDT** et représente les garanties reçues du fond national des garanties au titre des crédits micro-projets et PC familiales, ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat jusqu'au 31/12/2005. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	2005	2004 RETRAITE *
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	166 935	98 057
Garantie reçue sur dotation	67 940	61 192
<b>TOTAL</b>	<b>234 875</b>	<b>159 249</b>

\* Les garanties reçues du fond national des garanties au titre des crédits micro-projets et PC familiales ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat sont retraités pour l'exercice 2004 vue qu'elles n'ont pas été prises en compte pour le dit exercice

**Tableau de Détermination du Résultat Fiscal**  
Exercices 2004 et 2005  
(Exprimé en dinars)

	2005	2004
<b>I- PRODUITS</b>		
PR1 Intérêts et revenus assimilés	5 835 270,340	5 784 396,781
PR2 Commissions (en produits)	821 183,381	791 199,643
PR3 Gains sur différence de change	168 000,000	165 400,000
PR7 Autres produits d'exploitation	3 000,000	0,000
PR8 Gain provenant des autres éléments ordinaires	0,000	122 766,920
PR9/CH10 Gain provenant des éléments extra ordinaires	105 944,498	0,000
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 933 398,219</b>	<b>6 863 763,344</b>
<b>II- CHARGES</b>		
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	2 773 875,024	1 870 278,817
CH2 Commissions encourues	0,000	136 780,162
CH3 Pertes sur différence de change	165 400,000	0,000
CH6 Frais de personnel	4 496 910,571	3 216 112,523
CH7 Charges générales d'exploitation	2 587 038,593	3 074 776,750

CH4 Dotations aux provisions	1 794 641,491	3 072 659,419
CH8 Dotations aux amortissements	270 899,498	271 492,782
PR8/CH9 Perte provenant des éléments ordinaires	275 798,956	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>12 364 564,133</b>	<b>11 642 100,453</b>
<b>III- RESULTAT COMPTABLE (PERTE)</b>	<b>-5 431 165,914</b>	<b>-4 778 337,109</b>
RESULTAT COMPTABLE AVANT SUBVENTION (PERTE)	-5 431 165,914	-4 778 337,109
<b>SUBVENTION D'EQUILIBRE</b>	<b>6 186 055,835</b>	<b>5 704 426,095</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE APRES SUBVENTION (BENEFICE)</b>	<b>754 889,921</b>	<b>926 088,986</b>
REINTEGRATION PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	0,000	0,000
REINTEGRATION DES CHARGES	792 840,860	1 028 136,687
DEDUCTION DES PRODUITS	305 188,150	165 400,000
<b>RESULTAT FISCAL (BENEFICE)</b>	<b>1 242 542,631</b>	<b>1 788 825,673</b>
IMPOT = 35% DU BENEFICE BRUT	434 889,921	626 089,100
<b>IV- RESULTAT NET (BENEFICE)</b>	<b>320 000,000</b>	<b>299 999,886</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
DE LA BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité arrêtés au 31 décembre 2005.

**1. Opinion sur les états financiers**

Nous avons examiné les états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité incluant le bilan, l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 Décembre 2005 ainsi que l'état de résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005. Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Banque et relèvent de sa responsabilité. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nos travaux sur le système de contrôle interne de la banque et les risques opérationnels y afférents ont fait l'objet d'une lettre à la Direction de la banque en date du 15 avril 2006. La réponse de la banque à notre lettre prévoit certaines actions correctives des insuffisances relevées.

1. La comptabilité de la banque pour la partie générée automatiquement n'est pas tenue conformément aux normes comptables en vigueur et se présente sous forme d'une comptabilité d'inventaire plutôt qu'une comptabilité tenue au jour le jour et opération par opération. En effet, la comptabilisation des opérations de crédit de la banque (Micro-projets et PC Familial) se fait à travers un balancement effectué, en bloc, des données à partir du système de gestion des crédits dans le système comptable. En outre, les écritures comptables de l'agence sont constatées une seule fois à la fin de l'exercice sur la base d'une situation arrêtée au 31/12/2005.

Du fait de la tenue d'une comptabilité d'inventaire, l'apurement des comptes inter siège pour un montant débiteur de 120,355 millions de Dinars et un montant créditeur de 117,880 millions de Dinars n'a pu être effectué.

Par ailleurs, la banque ne dispose ni d'un système d'information ni d'un système comptable qui permet une gestion des crédits par ressources, ainsi la banque n'est pas capable de connaître avec exactitude les crédits, les impayés et les recouvrements par source de financement.

2. En 2005 la banque a procédé à l'établissement des états de rapprochement bancaire pour certains comptes qui comportent toujours des suspens non apurés. Toutefois, les états de rapprochements des comptes CCP n°302484 et 312781 demeurent non concordant avec les données physiques des relevés des comptes et comportent plusieurs suspens non encore apurés à la date d'arrêt. Par ailleurs, les états de rapprochement bancaire du compte CCP n° 358331 et du compte STB n'ont pas été arrêtés par la banque.

3. En 2005, la banque a procédé pour la première fois à l'arrêté des comptes des crédits micro projets par client ainsi que des comptes FNG, assurances, subventions, attente autofinancement, affectation recouvrement, bons de cession projet et bons de recouvrement relatifs à ces mêmes micro projets. Toutefois, l'apurement et la correction de ces comptes afin de respecter, d'une part, les principes et normes comptables en vigueur et d'autre part afin de ramener les soldes de ces comptes à ceux de la base de gestion et aux dossiers physiques des clients n'ont pas été effectués au 31 décembre 2005.

A cet effet, des écarts d'un montant d'environ 18,552 millions de Dinars ont été dégagés entre les soldes des comptes micro projets et les soldes de la base de gestion y afférents incluant un montant de 13,677 millions de Dinars au titre des engagements hors bilan et un montant de 4,874 millions de Dinars au titre des crédits constatés au bilan.

4. Nos travaux ont été limités par l'inexistence des justificatifs des comptes crédits PC familial et les comptes FNG, attente autofinancement et affectation recouvrement relatifs à ces mêmes crédits PC familial. Pour le calcul des provisions sur les crédits PC Familial, la banque a pris en considération les recouvrements non affectés individuellement par client dans leur globalité pour un montant de 14,208 millions de dinars.

5. Certains crédits ont fait l'objet de déclaration initiale au Fonds National de Garantie pour un montant différent de celui débloqué au client. Cette situation risque de faire perdre la garantie de remboursement conformément à la réglementation en vigueur. Les provisions complémentaires pouvant découler de ce risque s'élèvent à environ 2,755 millions de Dinars. Par ailleurs, certains crédits PC Familial n'ont pas fait l'objet de déclaration au Fonds National de Garantie et dont la prise en compte nécessiterait des provisions complémentaires pour un montant de 770 mille Dinars. La banque envisage de mener les actions nécessaires auprès des organismes concernés pour régulariser cette situation ce qui pourrait modifier l'estimation définitive de ces risques.

A notre avis, et sous réserve des points 1 à 5 ci-dessus, les états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité arrêtés au 31 décembre 2005 sont réguliers et présentent sincèrement, dans leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Tunisienne de Solidarité, le résultat de ses opérations ainsi que ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

## **2. Examens spécifiques**

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes internationales d'audit.

Sur la base de notre examen, et sous réserve de l'incidence des points ci-dessus indiqués, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité arrêtés au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il comporte des défaillances majeures à cause, notamment, de l'absence d'un système d'information adéquat et des procédures écrites couvrant l'ensemble des process de la banque. Ces défaillances touchent, en particulier, les process de crédits micros projets et PC Familial.

Tunis, le 05 août 2006

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C  
Membre de CPA Associates International  
Chiheb GHANMI  
Associé

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits.

### **1. Convention conclues au cours de l'exercice 2005**

En application des dispositions des articles 200 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre Banque avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Nos travaux n'ont pas permis, par ailleurs, d'identifier des opérations entrant dans le cadre des articles ci-dessus visés.

### **2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2005**

Nos travaux ont permis d'identifier une opération d'emprunt conclue entre votre banque et la CNSS, sur la base d'une convention conclue le 03 octobre 2000 pour un montant initial de 15 Millions de dinars.

Au cours de l'exercice 2005, l'encours de cet emprunt au 31 décembre 2004 qui s'élève à 5 Millions de dinars a été réglé par la Banque. Les intérêts payés en 2005 au titre de cet emprunt s'élèvent à 257.813 dinars.

Tunis, le 05 août 2006

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C  
Membre de CPA Associates International  
Chiheb GHANMI  
Associé